

trement elles seraient restées en vigueur jusqu'au 31 mars. Ce sont la loi sur les pouvoirs d'urgence et la loi sur les produits agricoles.

Passons maintenant à quelques-unes des propositions du premier ministre. Le premier ministre a prétendu que les accords de Genève étaient si importantes qu'il fallait que la Chambre en fût saisie. Il veut voir là un précédent qui nous permettra de nous écarter ainsi du Règlement. Je tiens à lui signaler que par deux fois déjà le Parlement s'est occupé d'accord de ce genre sans que les députés fussent privés pour autant du droit de discuter des questions d'intérêt public. En 1935 et en 1938 des accords sont intervenus entre le Canada et les Etats-Unis en vertu desquels étaient prévues des diminutions de droits douaniers. Un accord de ce genre, conclu à l'automne, vers le mois de novembre, entrerait en vigueur vers le 1er janvier à la suite d'un décret, comme c'est le cas pour les présents accords. On n'avait pas modifié le Règlement pour étudier ces questions. Le Parlement s'est réuni plus tard, en janvier, février ou mars, et ces mesures législatives lui ayant été soumises, il les a ratifiées. Puisque la chose a déjà été faite elle peut se répéter. Pour ce qui est de la mise en vigueur de ces accords, il n'était nullement nécessaire que nous fussions convoqués avant Noël.

Quant à l'urgence de ces mesures, je dois dire qu'il existe présentement au Canada bien d'autres problèmes qui ont plus d'importance et dont nous devrions nous préoccuper. A mon sens, quatre ou cinq de ces problèmes sont plus urgents que les questions dont nous sommes maintenant saisis. L'un d'eux a trait à la hausse du coût de la vie; un autre a rapport au malaise qui existe parmi les ouvriers, par suite de la cherté sans cesse croissante de tout ce qu'il leur faut acheter; un autre découle du sort pénible des anciens combattants; enfin, il y a la situation précaire dans laquelle les mesures du Gouvernement ont placé la plus importante industrie du pays, c'est-à-dire l'agriculture.

Les cultivateurs canadiens sont fort irrités à l'heure actuelle. Au cours de ma carrière déjà longue de cinquante ans, je n'ai jamais observé autant de ressentiment chez les cultivateurs de toutes les régions du pays, qui estiment que les mesures du Gouvernement ont eu pour effet de fixer les prix de leurs denrées à un certain maximum, et de laisser accroître leurs frais de production. Ils ont l'impression qu'une décision que le Gouvernement a prise au cours même de la saison de vente a fait naître un état de choses qui a

forcé un grand nombre de cultivateurs à se contenter de prix minimes, alors que, le lendemain, d'autres qui n'avaient pas disposé de leur récolte ont touché 20c. ou 30c. de plus par boisseau. Les électeurs canadiens tiennent à ce que leurs représentants exposent ces questions au Parlement.

Le premier ministre, dans un discours radio-phonique remontant, je crois, au 17 novembre dernier, a déjà parlé de cette mesure sur les pouvoirs d'urgence. Or elle est effectivement appliquée, bien qu'illégalement et contrairement à la constitution. Des mesures de cette nature ont déjà, j'aillais dire, violé la constitution et honteusement bafoué le Parlement. Qu'est-il arrivé l'an dernier. On a adopté la loi sur le contrôle du change étranger. A l'époque, certains ministres et plusieurs de leurs conseillers ont affirmé sur tous les tons, au Parlement, qu'on ne se prévaudrait pas de cette loi pour restreindre les importations. Or, monsieur l'Orateur, c'est pourtant ce qu'on a fait.

Selon ce qu'a déclaré le ministre des Finances à la radio le 17 novembre, le Gouvernement ignorait que ces pouvoirs lui étaient conférés par la loi; cependant, ses conseillers juridiques l'en ayant informé, il a décidé de s'en prévaloir à certaines fins, en dépit de l'assurance contraire donnée au Parlement.

Puisque le ministre désirait faire part de ces décisions, on aurait dû convoquer le Parlement. Quoi qu'il en soit, ses conseillers juridiques l'avaient assuré qu'il détenait les pouvoirs nécessaires. Le Gouvernement a donc agi comme bon lui a semblé et c'est pourquoi ces mesures sont effectivement en vigueur à l'heure actuelle.

Nous tenons autant que n'importe qui à discuter cette question aussi tôt que possible, mais j'aimerais que la Chambre et le public se rendent compte que ces mesures sont maintenant en vigueur par suite de la décision prise; elles le sont au même titre que la décision que prenait le Gouvernement à l'occasion du récent exposé budgétaire, alors que le ministre des Finances déclarait que "ces propositions entreraient en vigueur ce soir, bien qu'il soit possible que le projet de loi à cet égard ne soit pas adopté avant une couple de mois". Le ministre nous a bien avertis, le jour où il a porté la parole, que ces mesures entraient en vigueur le même soir. Il a prévenu le pays, et les mesures sont en vigueur.

De son côté, le premier ministre a fait mention d'une autre question, à savoir la loi sur les pouvoirs transitoires résultant de circonstances critiques nationales, mesure qui, si la session n'avait débuté qu'en janvier prochain, serait demeurée en vigueur jusqu'au 31 mars.